

date de dépôt : 27/01/2025
demandeur : **Mme GRANGER Brigitte**
pour : **Construction d'une piscine**
adresse terrain : **577 Route du Bois
Chevret 71480 Varennes-Saint-Sauveur**

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

Le maire de VARENNES-SAINT-SAUVEUR,

Vu la déclaration préalable présentée le 27/01/2025 par Mme GRANGER Brigitte demeurant 577 Route du Bois Chevret 71480 Varennes-Saint-Sauveur ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'une piscine ;
- sur un terrain cadastré YH-0033 et situé 577 Route du Bois Chevret , 71480 Varennes-Saint-Sauveur ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte communale approuvée le 26/09/2024 ;

Considérant que le projet se situe en zone constructible de la Carte Communale ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

La déclaration des éléments relatifs au calcul de la taxe d'aménagement pour les demandes déposées depuis le 1er septembre 2022 sera à faire auprès des services fiscaux. Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner sur le site : www.servicepublic.fr

Fait à VARENNES-SAINT-SAUVEUR, le 13 février 2025

Le Maire,



Jean-Michel LONGIN

Date d'affichage en
mairie de l'avis de dépôt :
27-01-2025